

② **MM - DUCOURET - 18102019 - 09H58**

Sujet: [INTERNET] enquête publique projet éolien de BERSAC/RIVALIER

De : Nathalie Ducouret <nathalieducouret@yahoo.fr>

Date : Fri, 18 Oct 2019 09:58:11 +0000 (UTC)

Pour : PREF87 Pref-enquete-publique <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'attention de Mrs les commissaires enquêteurs.

Dans la pièce n° 1.4 : Synthèse des réponses au relevé d'insuffisances (fort nombreuses) de l'Autorité environnementale, à la demande n° 14, un plan d'affaires prévisionnel était demandé ---- EDPR répond, page 23, que 2 plans d'affaires prévisionnels ont été remis--- sous pli confidentiel----. Peut on savoir pourquoi nous n' avons pas accès a ces documents ? EPR met en avant dans le dossier ses dépenses environnementales, investissement, etc.. Pourquoi n'aurions nous pas accès aux recettes prévisionnelles ? Pour ne pas pouvoir faire de relations avec les sommes ridicules que percevrait la commune de Bersac, si ce projet aboutissait ? ----- et j' ai une autre question : Est ce qu' EDPR peut nous fournir les chiffres des certificats verts prévisionnels, obtenus avec l' exploitation d' un projet comme celui de Bersac ? Ces certificats vert dont nous trouvons mention dans le rapport annuel d'activité, résultats 2017, dans la pièce 6.11. Je vous demande également, Messieurs, de contrôler que les réponses aux demandes des 2 relevés d'insuffisances aient bien été intégrées au dossier comme EDPR le prétend, il me semble que ce n'est pas le cas pour plusieurs réponses, et de bien analyser ces réponses .

Merci .

Natalie Ducouret

.Lavaud.Folles.